

# Le Centre Hospitalier Universitaire de Liège

SITE DU SART TILMAN

SITE ND BRUYÈRES



## L'Hôpital de Jour chirurgical en pratique

Brochure d'accueil  
à destination des patients



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. L'Hôpital de Jour chirurgical</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Heures d'ouverture</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Accessibilité</b> .....	<b>5</b>
3.1 Site Sart Tilman	
3.2 Site ND Bruyères	
<b>4. Dispositions générales avant l'intervention</b> .....	<b>6</b>
4.1 Anesthésie	
4.2 Hygiène	
4.3 Être à jeun	
<b>5. Quand devez vous être présent ?</b> .....	<b>9</b>
<b>6. Un empêchement ou un retard ?</b> .....	<b>9</b>
<b>7. Que devez-vous apporter et qui peut vous accompagner ?</b> .....	<b>10</b>
7.1 Que devez-vous apporter ?	
7.2 Qui peut vous accompagner?	
7.3 Que devez-vous laisser à la maison ?	
<b>8. Comment se déroule votre séjour ?</b> .....	<b>11</b>
8.1 Si votre intervention est réalisée sous anesthésie générale, sédation ou anesthésie loco-régionale	
8.2 Si vous venez pour une intervention de la main sous anesthésie loco-régionale	
8.3 Si votre intervention se déroule sous anesthésie locale	
<b>9. Pour sortir de l'hôpital</b> .....	<b>14</b>
<b>10. Soyons partenaires de vos soins</b> .....	<b>15</b>
<b>11. Mission d'enseignement</b> .....	<b>16</b>
<b>12. Le coût d'une hospitalisation de jour</b> .....	<b>17</b>
<b>13. Notes personnelles</b> .....	<b>18</b>



## EDITORIAL

Madame, Monsieur,

Grâce à l'évolution de la chirurgie et de l'anesthésie, de plus en plus d'interventions chirurgicales et d'examens peuvent être réalisés en hospitalisation de jour.

Vous ou votre enfant bénéficierez prochainement d'un traitement, d'un examen ou d'une opération au centre chirurgical de jour du CHU de Liège. Cela signifie que vous ou votre enfant serez admis chez nous en cours de journée et que vous rentrerez à la maison le jour même. Le retour à la maison nécessitera toutefois un accompagnement et ne pourra se faire que s'il n'y a pas de raison médicale de prolonger l'hospitalisation.

Vous trouverez dans cette brochure des informations pratiques sur votre hospitalisation de jour. Si vous souhaitez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à notre équipe administrative, soignante ou médicale, dont vous trouverez les coordonnées dans ce document.

Nous vous souhaitons un agréable séjour et un prompt rétablissement.

Dr Claude Hallet (site Sart Tilman)

Dr Benoît Lahaye-Goffart (site NDB)

et les équipes infirmières et médicales des hôpitaux de jour.

# 1. L'HÔPITAL DE JOUR CHIRURGICAL



## Site du Sart Tilman

Lorsque vous êtes convoqué pour l'hôpital de jour, présentez-vous muni de votre carte d'identité à une des bornes d'inscription: le ticket remis vous indiquera la route à suivre.

## Site ND Bruyères

Lorsque vous êtes convoqué pour l'hôpital de jour, présentez-vous muni de votre carte d'identité à une des bornes d'inscription: le ticket remis vous indiquera la route à suivre.

Vous serez averti, la veille de votre intervention (le vendredi pour le lundi) de l'heure à laquelle vous serez attendu.



## Des questions ?

- Le Centre chirurgical de jour est joignable les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 7h00 à 19h00 au 04/323 74 81 (Sart Tilman) et au 04/323 96 74 (ND Bruyères).
- Vous pourrez trouver d'autres informations sur l'Hôpital de Jour sur notre site internet: [www.chuliege.be](http://www.chuliege.be)

# 2. HEURES D'OUVERTURE

L'Hôpital de Jour est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

## 3. ACCESSIBILITÉ

### 3.1 Site Sart Tilman

**Adresse :** Centre Hospitalier Universitaire de Liège, site Sart Tilman  
Avenue de l'Hôpital 1 - 4000 Liège - 04 323 00 00



Garez-vous au parkings P109, P101 ou P112.  
Retrouvez toutes les modalités en ligne :  
[www.chuliege.be/parking-sart-tilman](http://www.chuliege.be/parking-sart-tilman)

### 3.2 Site ND Bruyères

**Adresse :** Centre Hospitalier Universitaire de Liège, site ND Bruyères  
Rue de Gaillarmont, 600 - 4032 Chénée (Liège) - 04/323 92 11

Vous pouvez utiliser le grand parking visiteurs situé à l'entrée du site des Bruyères.

# 4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES AVANT L'INTERVENTION

## 4.1 Anesthésie

### Anesthésie locale

Le chirurgien que vous avez rencontré peut décider, avec vous, que l'intervention dont vous devez bénéficier peut se réaliser sous anesthésie locale (seul l'endroit à opérer est insensibilisé).

Dans ce cas, vous n'aurez pas besoin de rencontrer un anesthésiste.

Le jour de votre intervention, prévoyez d'arriver une demi-heure plus tôt que l'heure de votre convocation à l'Hôpital de Jour.

Présentez-vous muni de votre **carte d'identité** à une borne d'inscription. Le ticket remis vous indiquera la route à suivre, soit vers l'Hôpital de Jour, soit vers les guichets des Admissions.

### Autres types d'anesthésie

Si votre opération, examen ou traitement nécessite un autre type d'anesthésie, une consultation pré-opératoire d'anesthésie doit être effectuée chez un anesthésiste. Cette consultation est obligatoire.

Ce rendez-vous vous est donné par la secrétaire de votre chirurgien ou peut être pris au 04/323 23 23.

Lors de cette consultation, selon votre intervention et votre état de santé, un des modes d'anesthésie suivants vous sera proposé :

- **une anesthésie générale** : vous êtes complètement endormi;
- **une sédation** : un médicament vous est donné afin de vous permettre d'être calme et confortable ;
- **une anesthésie loco-régionale** : un ou plusieurs nerfs sont bloqués et la partie du corps qui en dépend devient insensible.

Vous recevrez lors de cette consultation toutes les explications sur le type d'anesthésie choisie, ses effets secondaires éventuels, les médicaments que vous pouvez ou ne devez plus prendre avant votre intervention.

Vous recevrez également toutes les informations pour être à jeun avant l'opération, ainsi qu'une feuille appelée "feuille d'engagement du patient". Lisez cette feuille attentivement et amenez-la signée le jour de votre admission à l'Hôpital de Jour.

L'anesthésiste vous expliquera ensuite comment nous vous donnerons des informations avant votre intervention et comment nous suivrons votre évolution.

## 4.2 Hygiène

### 4.3 Être à jeun

Pour une opération sous anesthésie générale, sous sédation ou sous anesthésie loco-régionale, vous devez être à jeun.



Lavez-vous ou lavez votre enfant entièrement le jour de l'intervention ou la veille au soir.



Lavez-vous les dents sans avaler l'eau.



**Enlevez tout maquillage, vernis à ongle, ongles artificiels, bijoux, piercings et lentilles de contact.**

N'effectuez pas vous-même l'épilation de la zone à opérer : cela peut provoquer localement une inflammation cutanée indésirable. La zone de l'intervention sera rasée, si nécessaire, juste avant votre opération.



### **Pour les adultes, cela signifie :**

- **Ne pas manger 6h avant l'heure d'admission.**
- Vous pouvez boire de l'eau, de l'eau sucrée, du café noir jusqu'à 2 heures avant l'heure d'admission mais attention ni lait ni jus d'orange.
- Ne pas fumer à partir de minuit avant l'intervention.



### **Pour les enfants, des consignes particulières sont d'application :**

- Ne pas manger 6h avant l'heure d'admission
- Vous pouvez leur donner à boire du lait jusqu'à 6 heures avant l'heure d'admission
- L'allaitement MATERNEL est autorisé jusqu'à 4 heures avant l'heure d'admission
- Vous pouvez leur donner à boire de l'eau, de l'eau sucrée, du jus de pomme (sans pulpe) jusqu'à 2 heures avant l'heure d'admission.

*Ces dispositions nous laissent une certaine flexibilité dans le planning des interventions.*

Ne pas être à jeun peut avoir de graves conséquences pour votre santé et peut entraîner le report ou l'annulation de l'intervention.

Le jour de l'intervention, vous ne pouvez prendre que les médicaments autorisés par l'anesthésiste. Vous pouvez les prendre avec une gorgée d'eau.

**SI VOUS ÊTES OPÉRÉ SOUS ANESTHÉSIE LOCALE :** Vous pouvez prendre un petit déjeuner léger (café, biscottes par exemple) le matin de votre intervention.



## 5. QUAND DEVEZ-VOUS ÊTRE PRÉSENT ?

Nous veillons à ce que les temps d'attente soient les plus courts possibles.

Pour ce faire, vous recevrez un SMS ou un appel téléphonique la veille de l'intervention.

L'heure précise à laquelle vous devrez vous présenter à l'Hôpital de Jour vous sera alors communiquée. Si votre intervention est programmée un lundi, vous serez contacté le vendredi.

Le temps d'attente avant l'intervention est d'1h30 à 2h en moyenne, pour avoir le temps de vous préparer à l'intervention et pour pouvoir faire face à d'éventuels changements d'horaire. Des circonstances imprévues peuvent entraîner des changements, auquel cas, vous serez opéré plus tôt ou plus tard. Tenez-en compte.

Pour cette raison, il est **très important** que nous ayons un numéro de téléphone et/ ou de GSM correct sur lequel nous pouvons vous joindre à tout moment.

## 6. UN EMPECHEMENT OU UN RETARD ?

Si vous ne pouvez pas venir le jour de l'intervention ou si vous avez du retard, prévenez-nous dès que possible au 04 323 74 81 (Sart Tilman) ou au 04 323 96 74 (NDB).

# 7. QUE DEVEZ-VOUS APPORTER ET QUI PEUT VOUS ACCOMPAGNER ?

## 7.1 Que devez-vous apporter ?

- Carte d'identité et votre carte d'assurance hospitalisation ;
- Tous les formulaires et attestations qui doivent être remplis ;
- Les médicaments que vous prenez à la maison ;
- Éventuellement la carte d'allergies ou la liste des allergies ;
- Des vêtements confortables, amples, faciles à enfiler et des pantoufles ;
- Vos radiographies éventuelles ou tout autre courrier de votre médecin relatif à votre opération ;
- Nécessaire de toilette ;
- De quoi vous occuper vous et/ou votre enfant (ex : livre, peluche, tablette...  
– l'internet sans fil est disponible, un code d'accès vous aura été remis lors de votre passage au guichet des inscriptions) ;
- Si vous n'êtes pas opéré sous anesthésie locale, munissez-vous de la feuille d'engagement du patient qui vous a été remise lors de la consultation d'anesthésie, que vous devez lire attentivement et signer.

## 7.2 Qui peut vous accompagner?

Faites-vous accompagner pour les trajets entre votre domicile et l'hôpital.

En fonction du lieu où vous serez hébergé (chambre seule, commune ou espace commun avec fauteuils) votre accompagnant pourra ou non rester avec vous dans le service. Les accompagnants ne sont autorisés qu'en chambre seule (1 accompagnant par patient, à l'exception des enfants).

Dans le cas d'un enfant : 1 accompagnant adulte sera autorisé en chambre commune et 2 accompagnants en chambre seule. Les frères et sœurs doivent rester à la maison. Prévoyez leur prise en charge pour la journée entière.

### **Aucune visite n'est autorisée en dehors de ces personnes.**

Ces mesures sont prises afin d'éviter qu'il y ait trop d'agitation et de garantir la tranquillité de nos patients.



## 7.3 Que devez-vous laisser à la maison ?

- Argent
- Objets de valeur non nécessaires

Au Sart Tilman, les objets de valeur peuvent être placés dans une armoire fermée à clé. La clé sera confié à votre accompagnant ou à l'infirmière de l'unité, elle doit impérativement rester dans le service !

## 8. COMMENT SE DÉROULE VOTRE SÉJOUR ?



### 8.1 Si votre intervention est réalisée sous anesthésie générale, sédation ou anesthésie loco-régionale :

A l'heure à laquelle vous avez été convoqué, présentez-vous à une borne d'inscription, **muni de votre carte d'identité**. Vous y recevrez votre route de destination.

A l'Hôpital de Jour, vous serez installé soit en chambre commune, individuelle ou en espace commun équipé de fauteuils.

Ensuite, un infirmier viendra vous placer un bracelet avec votre identité, vous posera quelques questions (anamnèse) et prendra vos paramètres (comme votre pouls, pression artérielle...).

Vous serez alors invité à ôter vos vêtements afin d'enfiler une blouse de l'hôpital.

Si nécessaire, l'infirmier rasera la zone où vous allez être opéré.

Lorsque le bloc opératoire sera prêt, vous y serez conduit.

Ne vous impatientez pas : nous faisons notre possible pour respecter l'heure qui vous a été communiquée ; il se peut néanmoins qu'il y ait un certain retard lié aux interventions précédentes.

Si c'est votre enfant qui est opéré, vous pourrez l'accompagner jusqu'à l'entrée du bloc opératoire (ou parfois, selon la salle d'opération où il sera opéré, vous pourrez rester avec lui jusqu'à ce qu'il s'endorme).

Une fois l'intervention terminée, vous séjournerez quelque temps dans une salle de réveil située à côté de la salle d'opération. Ici, le personnel infirmier surveillera votre état de conscience et vos paramètres (pression artérielle, pouls, battements cardiaques, taux d'oxygène, etc.) aidé par un appareil appelé "monitoring". En fonction de votre évolution, vous regagnerez votre chambre après environ 1/2h-1h.

Si c'est votre enfant qui a subi l'intervention, la présence d'un des parents sera autorisée lors du passage en salle de réveil.

Si vous devez rester plus de deux heures dans notre service, l'équipe vous proposera une collation (gaufre, yaourt ou sandwich), lorsque vous pourrez vous alimenter.

**Dès que vous êtes autorisé à quitter le service, vous serez invité à libérer la chambre que vous occupez afin de rejoindre un salon où vous attendrez le passage du chirurgien qui vous a opéré ou de l'un de ses assistants. N'oubliez pas de lui demander de compléter et de vous rendre les éventuels certificats ou attestations dont vous avez besoin pour votre employeur et/ou votre assurance.**

## 8.2 Si vous venez pour une intervention de la main sous anesthésie loco-régionale :



A l'heure à laquelle vous avez été convoqué, présentez-vous directement à une borne d'inscription, **muni de votre carte d'identité**. Vous y recevrez votre route de destination. A l'Hôpital de Jour, on vous demandera la "Feuille engagement du patient" signée. Ensuite, en fonction du type d'intervention prévue, vous serez en chambre commune, en chambre individuelle ou en espace commun équipé de fauteuils.

Ensuite, un infirmier vous placera un bracelet avec votre identité et vous posera quelques questions (anamnèse).

Selon l'intervention chirurgicale dont vous allez bénéficier, vous serez soit invité à enfiler une blouse de l'hôpital, soit autorisé à garder une partie de vos vêtements.

Lorsque le bloc opératoire est prêt, vous y serez conduit. Ne vous impatientez pas : nous faisons notre possible pour respecter l'heure qui vous a été communiquée ; il se peut néanmoins qu'il y ait un certain retard lié aux interventions précédentes ou à un appel de votre chirurgien pour une urgence.

Dès votre intervention terminée, vous serez reconduit dans votre chambre ou dans la salle commune équipée de fauteuils où vous avez été installé. Les éventuels certificats ou attestations dont vous avez besoin pour votre employeur et/ou votre assurance vous seront remis à la sortie de la salle d'opération.

Une collation vous sera proposée. Après environ 1/2h de de surveillance, vous serez autorisé à rentrer chez vous, avec votre accompagnant qui, si vous êtes venu en voiture, prendra le volant. Vous ne reverrez normalement pas le chirurgien qui vous a opéré avant de quitter le service.



### 8.3 Si votre intervention se déroule sous anesthésie locale :

A l'heure à laquelle vous avez été convoqué, présentez-vous à une borne d'inscription, **muni de votre carte d'identité**. Vous y recevrez votre route de destination.

En fonction du type d'intervention prévue, vous serez soit en chambre commune, soit en chambre individuelle ou encore en espace commun équipé de fauteuils.

Ensuite, un infirmier vous placera un bracelet avec votre identité et vous posera quelques questions.

Selon l'intervention chirurgicale dont vous allez bénéficier, vous serez soit invité à enfiler une blouse de l'hôpital, soit autorisé à garder une partie de vos vêtements.

Lorsque le bloc opératoire est prêt, vous y serez conduit. Ne vous impatientez pas : nous faisons notre possible pour respecter l'heure qui vous a été communiquée ; il se peut néanmoins qu'il y ait un certain retard lié aux interventions précédentes.

Dès votre intervention terminée, vous serez reconduit dans la chambre ou la salle commune équipée de fauteuils, où vous avez été installé. Les éventuels certificats ou attestations dont vous avez besoin pour votre employeur et/ou votre assurance vous seront remis avant votre sortie de l'hôpital.

Après environ 1/2h de récupération, le chirurgien viendra vous voir et vous autorisera à rentrer chez vous, avec votre accompagnant.

## 9. POUR SORTIR DE L'HOPITAL

### Durant la 1<sup>ère</sup> nuit qui suit votre intervention sous anesthésie générale, sédation ou anesthésie loco-régionale :

- Assurez-vous de la présence d'une personne auprès de vous et ayez un téléphone à votre disposition ;
- Abstenez-vous de conduire tout véhicule ou de manipuler une machine potentiellement dangereuse ;
- Evitez tout effort physique important, reposez-vous autant que possible. Reprenez votre alimentation progressivement en suivant les consignes données ;
- Ne prenez pas de décision pouvant engager votre responsabilité.

### En cas de problème urgent à la maison :

- Appelez votre médecin traitant et confiez-lui l'enveloppe qui vous a été remise à son intention à votre sortie de l'hôpital ;

### Ou

- Appelez l'Hôpital de Jour entre 7h00 et 19h aux numéros téléphoniques suivants : **04/ 323 74 81 (Sart Tilman)** et **04/ 323 96 74 (ND Bruyères)**.
- Après 19 heures, contactez le service des Urgences.  
**Site du Sart Tilman :** 04/ 323 23 11  
**Site ND Bruyères :** 04/ 323 23 12

Vous serez mis en contact avec l'anesthésiste-réanimateur responsable de la garde et/ou le chirurgien de garde.





## 10. SOYONS PARTENAIRES DE VOS SOINS

Vous êtes un acteur essentiel de vos soins. Aussi, nous avons besoin de votre collaboration. A plusieurs reprises, vous serez invité à décliner vos nom, prénom et date de naissance.

N'hésitez pas à aborder les questions qui vous préoccupent, que ce soit d'un point de vue médical, financier, administratif ou autre. Nous y répondrons au mieux. En fonction des disponibilités, des interprètes sont à votre disposition en cas de besoin.

Si vous souhaitez obtenir certains renseignements d'ordre social et administratif, n'hésitez pas à contacter l'assistant social attaché à l'Hôpital de Jour (**Sart Tilman: 04 323 70 76** et **ND Bruyères: 04 323 95 40**) du lundi au vendredi entre 9 heures et 17 heures.

Nous veillons à respecter vos droits en tant que patient. N'hésitez pas à nous demander le dépliant qui les détaille.

Il est possible qu'au cours d'une prise en charge médicale, vous soyez soumis à un prélèvement de tissus ou de cellules. Après analyse, il peut rester une partie non utilisée de ces prélèvements, on parle alors de "matériel biologique résiduel". Ce matériel ainsi que les données cliniques associées, qui sont traités de façon codée pour les rendre anonymes, peuvent être utilisés pour effectuer des recherches scientifiques. En effet, vous êtes présumé avoir consenti à cette utilisation mais, vous pouvez vous opposer à cette démarche en remplissant un formulaire qui vous sera remis à votre demande.

Le CHU de Liège accorde une importance majeure à la protection des données à caractère personnel. Nous avons adapté notre politique de confidentialité au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ("RGPD").

Le CHU de Liège, en sa qualité de responsable de traitement, vous informe que le traitement de vos données respecte les nouvelles exigences de la réglementation européenne: toutes les données personnelles et médicales vous concernant sont strictement confidentielles et réservées aux personnes impliquées dans votre prise en charge.

Si vous estimez qu'un de nos engagements n'a pas été respecté, nous vous invitons à en faire part au service de Médiation hospitalière: 04/323 35 84 (entre 8h30 et 16h30) ou [mediation.hospitaliere@chuliege.be](mailto:mediation.hospitaliere@chuliege.be)

- En raison du secret médical, aucune information n'est transmise par téléphone.
- Nous vous demandons de veiller au respect mutuel entre toutes les personnes présentes en nos murs et d'établir, au-delà de la simple politesse, des liens fondés sur la considération, la bienveillance et la discrétion (ni photos, ni conversations bruyantes,...).
- Nous vous demandons également de prendre soin du matériel mis à disposition ainsi que de respecter les consignes de sécurité et de prévention de l'incendie.
- Pour rappel: il est interdit de fumer en dehors des zones prévues à cet effet, à l'extérieur de l'hôpital.



## 11. MISSION D'ENSEIGNEMENT

Outre le soin au patient, la recherche et la responsabilité sociétale, le CHU de Liège exerce une mission d'enseignement.

Il s'agit de la formation des futurs médecins, généralistes et spécialistes, ainsi que d'autres soignants comme des futurs infirmiers, kinésithérapeutes, diététiciens par exemple. Vous les rencontrerez fréquemment.

Ils sont soumis au respect du secret professionnel et supervisés par leurs enseignants. Merci de leur réserver un accueil bienveillant. Si vous ne souhaitez pas leur présence, il est nécessaire de l'indiquer clairement au médecin qui vous suit.



## 12. LE COÛT D'UNE HOSPITALISATION DE JOUR

- Un acompte de 75€ vous sera demandé si vous souhaitez une chambre seule.
- Des honoraires médicaux supplémentaires (maximum 200% pour la chirurgie et maximum 200% pour la médecine) peuvent vous être réclamés dans les chambres à un lit.
- De plus en plus d'assurances hospitalisations ne couvrent plus les suppléments de chambre seule en hôpital de jour. Renseignez-vous au préalable auprès de votre assurance.
- Le matériel nécessaire à certains actes n'est pas toujours remboursé par l'INAMI et peut rester à votre charge, dans certains cas.
- Certaines spécialités ne sont pas remboursées par la mutuelle et restent à votre charge.

N'hésitez pas à interroger le médecin qui vous suit à ce sujet.





**Retrouvez tout le CHU de Liège en ligne**

[www.chuliege.be](http://www.chuliege.be)

Facebook - Instagram - LinkedIn  
@chuliege



**CHU de Liège, site du Sart Tilman**

Avenue de l'Hôpital 1  
4000 Liège

**CHU de Liège, site ND Bruyères**

Rue de Gaillarmont 600  
4032 Chênée



Editeur responsable:  
CHU de Liège  
Avenue de l'Hôpital 1 - B-4000 Liège  
Octobre 2024